Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

http://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article1887

Le syndicat "France police" porte plainte contre un directeur d'école... pour une chanson - Communiqué de SUD Éducation Lorraine

Date de mise en ligne : jeudi 4 avril 2019

- Actualité des luttes - Premier degré -

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

SUD éducation Lorraine soutient les enseignant·e·s de l'école de Ludres (54) et défend la liberté pédagogique.

Le 28 mars, le syndicat « France Police - Policiers en colère » qui se définit lui-même comme un syndicat corporatiste, apolitique et patriote (tout est dit pour les situer politiquement à l'extrême droite) a déposé une plainte contre le directeur de l'école Jacques Prévert à Ludres (Meurthe et Moselle-54) pour « incitation au terrorisme, provocation d'un mineur à commettre un crime ou un délit et diffamation ».

Il s'attaque au choix des enseignant·e·s de faire chanter aux élèves « Pour louper l'école »de l'artiste Aldebert. Cette chanson poserait soucis par ces paroles : « faire pipi sur unpolicier ».

Dans un communiqué, le rectorat explique qu"Afin de préserver chacun des acteurs et permettre un retour au calme, il a été décidé de ne pas chanter la chanson lors du spectacle de fin d'année".
Voilà pour le soutien de la hiérarchie alors même que la grande majorité des familles soutient les enseignant·e·s.

De nombreuses classes travaillent à partir de chansons de cet artiste et/ou organisent des sorties pédagogiques lors de ses concerts depuis des années. Cette plainte crée une exaspération légitime chez de nombreux·ses collègues que nous partageons.

Ce que vivent les enseignant·e·s de cette école n'a rien d'anodin dans le climat rétrograde et réactionnaire actuel dans l'éducation nationale.

-* Alors que le pouvoir et la police répriment les mouvements sociaux actuels, notamment celui des Gilets Jaunes, par une violence inédite, engendrant des membres mutilés et donc des blessures de guerre, le fait qu'un syndicat policier tente de museler l'expression artistique et la liberté pédagogique est inacceptable.

-* Cette attaque et l'absence de soutien de l'institution font clairement écho à l'article 1 de la loi Blanquer, qui souhaite une « exemplarité » des enseignant·e·s, et dont le but est de museler leur parole.

-* SUD éducation Lorraine considère qu'il s'agit d'une atteinte à liberté pédagogique d'autant plus grave qu'elle est portée par un syndicat de policier tout à fait douteux. Compte tenu de la situation, la réponse de l'institution n'est pas à la hauteur pour la défense de ses personnels.

SUD éducation Lorraine apporte son soutien aux enseignant.e.s de l'école élémentaire de Ludres (54) et relaie la pétition qui a été lancée dans ce sens :
https://www.change.org/p/soutien-aux-enseignants-de-l-école-élémentaire-de-ludres

Communiqué SUD éduc Lorraine